

NOTE CONCERNANT LE DÉPÔT DU FORMULAIRE MM10 : DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN CHANGEMENT DE NOM OU D'ADRESSE DU MANDATAIRE

Formulaire MM10 (obligatoire) : Demande d'inscription d'un changement de nom ou d'adresse du mandataire (règle 25 du Règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques).

Veillez vous reporter à notre [Guide pour l'enregistrement international des marques](#) pour obtenir de plus amples informations sur les demandes, l'enregistrement et la gestion de marques internationales.

INFORMATIONS IMPORTANTES

OBJET DU FORMULAIRE

Ce formulaire doit être utilisé pour demander l'inscription d'un changement de nom ou d'adresse du mandataire inscrit. Toutefois, le moyen le plus simple d'inscrire un tel changement est d'utiliser le [formulaire en ligne de l'OMPI relatif à la gestion des mandataires](#).

Le changement de nom ou d'adresse du mandataire inscrit sous-entend que la même personne physique ou morale continue d'être le mandataire du titulaire.

Il est possible d'utiliser un seul formulaire pour demander l'inscription d'un changement de nom ou d'adresse du mandataire inscrit pour plusieurs enregistrements internationaux, pour autant que le mandataire soit inscrit au registre international pour l'ensemble des enregistrements concernés et que ces derniers soient indiqués.

Veillez noter que l'OMPI inscrira les informations reçues au registre international, à condition qu'elles remplissent les conditions prescrites à la règle 25 du règlement d'exécution. Il est donc essentiel que vous fournissiez des informations exactes et complètes.

S'AGIT-IL DU BON FORMULAIRE?

N'utilisez pas ce formulaire pour constituer un nouveau mandataire. Veuillez utiliser le [formulaire en ligne de gestion des mandataires](#) ou le formulaire [MM12](#) à cet effet.

Veillez également utiliser le [formulaire en ligne de gestion des mandataires](#) si vous souhaitez radier un mandataire constitué.

EFFET DE L'INSCRIPTION D'UN CHANGEMENT DE NOM OU D'ADRESSE DU MANDATAIRE INSCRIT

Une fois que le changement concernant le mandataire aura été inscrit, il apparaîtra au registre international, et les tiers, ainsi que les offices des parties contractantes désignées, seront informés du ou des changements.

Le nouveau nom ou la nouvelle adresse du mandataire sera utilisé dans toutes les communications de l'OMPI (y compris les refus, les décisions et les avis d'irrégularité).

Veillez noter que l'inscription d'un nouveau nom ou d'une nouvelle adresse (ou le défaut d'inscription) ne constitue pas une excuse de l'inobservation de l'un quelconque des délais prévus pour l'enregistrement international ou les enregistrements internationaux concernés.

COMMENT SOUMETTRE LE PRÉSENT FORMULAIRE?

Le formulaire peut être soumis directement à l'OMPI par l'intermédiaire du service [Contact Madrid](#) (sous la rubrique "Ma demande concerne", veuillez sélectionner "Envoi de formulaire(s)"). Le formulaire peut aussi être soumis par l'intermédiaire de l'office de la partie contractante du titulaire. Toutefois, l'office doit auparavant être consulté quant à la manière de soumettre le formulaire – sur papier ou par voie électronique.

INFORMATIONS CONCERNANT LES ÉMOLUMENTS ET TAXES

Aucun émolument n'est perçu par l'OMPI pour l'inscription d'un changement de nom ou d'adresse du mandataire.

ADRESSE ÉLECTRONIQUE DU TITULAIRE ET SERVICES EN LIGNE DE L'OMPI

Si vous ne l'avez pas encore fait, par exemple dans la demande internationale, vous devez fournir (ou actualiser) votre adresse électronique par l'intermédiaire de [Contact Madrid](#) (sous la rubrique "Ma demande concerne", veuillez sélectionner "Modification des coordonnées du titulaire"). Les titulaires ne peuvent pas indiquer l'adresse électronique de leur mandataire comme étant la leur. Par conséquent, l'adresse électronique du titulaire et celle du mandataire doivent être différentes.

Veillez noter que l'OMPI n'inclura pas l'adresse électronique des déposants, des titulaires ou des mandataires dans les services d'information en ligne du système de Madrid (par exemple, Madrid Monitor, Madrid Real-time Status) ni ne publiera ces informations dans la *Gazette OMPI des marques internationales*.

Si un mandataire a été constitué, l'OMPI enverra toutes les communications à l'adresse électronique du mandataire **uniquement**¹.

Si aucun mandataire n'a été constitué, l'OMPI enverra toutes les communications à l'adresse électronique fournie pour le titulaire, ou à l'autre adresse électronique fournie pour la correspondance, le cas échéant.

¹ Normalement, lorsqu'un mandataire a été constitué, l'OMPI n'envoie pas de communication directement au déposant ou titulaire. Cette règle souffre quelques exceptions :

- lorsque la constitution d'un mandataire est irrégulière, l'OMPI en informe à la fois le déposant ou titulaire et le mandataire présumé;
- six mois avant l'expiration de la période de protection, l'OMPI envoie un avis officiel au titulaire ainsi qu'au mandataire;
- si le montant des émoluments et taxes payés est insuffisant aux fins du renouvellement, l'OMPI notifie ce fait au titulaire et au mandataire;
- lorsqu'un enregistrement international n'est pas renouvelé ou qu'il n'est pas renouvelé à l'égard d'une partie contractante désignée, l'OMPI notifie ce fait au titulaire et au mandataire;
- lorsque la radiation de la constitution est demandée par le mandataire, l'OMPI, jusqu'à la date à laquelle la radiation prend effet, adresse toute communication au déposant ou titulaire et au mandataire.

Le courrier électronique constitue le moyen le plus rapide, le plus efficace et le plus sûr pour l'OMPI de transmettre des informations à ses utilisateurs. Vous recevrez sans délai les communications électroniques urgentes des offices des parties contractantes désignées. Si vous avez déjà fourni une adresse électronique, veuillez vous assurer qu'elle est à jour.

L'OMPI a mis au point un certain nombre d'outils et de services en ligne utiles. Vous aurez besoin d'un compte OMPI pour accéder à ces outils et services. Ce compte vous donnera accès aux outils et services en ligne de l'OMPI qui ont été conçus pour vous aider à gérer, grâce à un seul et même service, l'ensemble de votre portefeuille d'enregistrements internationaux de marques rattachés à la même adresse électronique.

Suivi de votre demande

[Madrid Monitor](#) vous permet de suivre en temps réel l'évolution de vos demandes à mesure qu'elles sont traitées par l'OMPI. Pour consulter la situation juridique de votre demande, cliquez sur l'onglet "Suivi en temps réel" depuis un enregistrement particulier ou saisissez le numéro de votre enregistrement international dans l'onglet "Recherche en temps réel".

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE MM10

Le formulaire doit être dactylographié. L'OMPI n'accepte pas les formulaires manuscrits.

NOMBRE DE FEUILLES SUPPLÉMENTAIRES

Si l'espace prévu dans une partie quelconque du formulaire est insuffisant, veuillez joindre une "feuille supplémentaire" après la dernière page du formulaire et indiquer le nombre de feuilles supplémentaires annexées à la demande.

NUMÉROS DE RÉFÉRENCE

Le mandataire et l'office (si le formulaire est soumis par l'intermédiaire d'un office) peuvent indiquer leur propre numéro de référence de dossier interne. L'OMPI intégrera ce numéro de référence dans toute communication ultérieure concernant le présent formulaire.

RUBRIQUE 1 : NUMÉRO(S) D'ENREGISTREMENT(S) INTERNATIONAL(AUX)

Indiquer le(s) numéro(s) d'enregistrement(s) international (aux) en entier, par exemple 123456 ou 123456A.

Lorsqu'une demande concerne plusieurs enregistrements internationaux, tous doivent être au nom du même mandataire inscrit. Si tel n'est pas le cas, une demande distincte doit être soumise pour chaque mandataire.

RUBRIQUE 2 : NOM DU MANDATAIRE

Les nom et adresse du mandataire doivent correspondre exactement à ceux qui sont inscrits au registre international.

RUBRIQUE 3 : CHANGEMENT DE NOM OU D'ADRESSE DU MANDATAIRE

Indiquer uniquement les éléments modifiés.

Rubrique 3.a) : Nouveau nom

Ne rien écrire dans cette rubrique s'il n'y a pas eu de changement de nom du mandataire. Si le changement de nom concerne une personne physique, son nom de famille et son prénom doivent être indiqués dans l'ordre dans lequel ils sont utilisés. Si le changement de nom concerne une personne morale, la dénomination officielle complète doit être indiquée.

Rubrique 3.b) : Nouvelle adresse

Ne rien écrire dans cette rubrique s'il n'y a pas eu de changement d'adresse du mandataire. S'il y a eu un changement, indiquez l'adresse de manière à favoriser une livraison rapide par les services postaux. L'adresse doit comprendre le code postal (s'il y a lieu) et le nom du pays ou de la région.

Rubrique 3.c) : Nouvelle adresse électronique

Ne rien écrire dans cette rubrique s'il n'y a pas eu de changement d'adresse électronique. L'OMPI continuera de communiquer avec le mandataire en utilisant uniquement l'adresse électronique existante.

Si une adresse électronique est indiquée, l'OMPI communique avec le mandataire au moyen de cette adresse électronique uniquement.

Le titulaire et le mandataire doivent s'assurer que l'adresse électronique indiquée dans cette rubrique (ou déjà inscrite) est correcte et à jour.

Rubrique 3.d) : Nouveau numéro de téléphone

Ne rien écrire dans cette rubrique s'il n'y a pas eu de changement du numéro de téléphone. En cas de changement, indiquer le numéro de téléphone avec les indicatifs de pays et de ville (par exemple, +41 22 338 86 86). Il n'est pas obligatoire de fournir un numéro de téléphone, mais cela permettra à l'OMPI de joindre votre mandataire plus facilement en cas de besoin.

RUBRIQUE 4 : SIGNATURE DU TITULAIRE OU DE SON MANDATAIRE

Le titulaire ou son mandataire doit signer le présent formulaire avant de soumettre directement à l'OMPI. Si le formulaire n'est pas signé, le changement de nom ou d'adresse du mandataire n'est pas inscrit.

Si la demande est présentée par l'intermédiaire d'un office et signée par l'office, la signature du titulaire ou du mandataire du titulaire n'est pas requise et cette rubrique ne doit pas être remplie. Toutefois, l'office peut demander au titulaire (ou à son mandataire) de signer cette rubrique ou les autoriser à la signer.

La personne signant le formulaire déclare qu'elle est habilitée à la signer en vertu de la législation applicable.

Titulaire

Indiquer le nom du titulaire (y compris les cotitulaires) exactement tel qu'il est inscrit au registre international.

Mandataire du titulaire

Si le formulaire est signé par le mandataire, le nom du mandataire doit être indiqué exactement tel qu'inscrit au registre international (ou à la rubrique 3.a)).

Si le titulaire ou le mandataire est une personne morale, indiquer son nom tel qu'il est inscrit au registre international (et non pas le nom de la personne signant le formulaire au nom de cette personne morale).

Signature (titulaire/mandataire)

La signature doit être manuscrite, imprimée, dactylographiée ou apposée au moyen d'un timbre.

RUBRIQUE 5 : SIGNATURE DE L'OFFICE PRÉSENTANT LA DEMANDE

Cette rubrique doit uniquement être remplie par l'office soumettant le formulaire.

[Fin de la note concernant le dépôt du
formulaire MM10]